

## COMMUNIQUÉ

---

### **Feuille de route de la ministre déléguée : les mêmes recettes, les mêmes impasses pour la voie pro**

Sabrina Roubache, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage, a présenté sa feuille de route aux acteurs de la voie professionnelle le mardi 16 juin 2026. Derrière la communication ministérielle, les mesures annoncées sans réelle concertation en amont et sans moyens supplémentaires ne répondent toujours pas aux attentes des personnels des lycées professionnels.

Les trois priorités décidées par la ministre déléguée – sécurisation des parcours, égalité des chances, insertion professionnelle – ne font, au mieux, que rappeler en partie l'existant, sinon accélérer la transformation des lycées professionnels en centres d'insertion. La ministre déléguée maintient donc le cap des contreréformes aux conséquences néfastes pour les personnels et les élèves, malgré nos alertes réitérées.

Nous lui rappelons, entre autres, que la possibilité de poursuivre des études après un CAP existe déjà depuis longtemps, mais qu'elle est, de fait, limitée par le nombre de places en 1<sup>re</sup> bac pro. Recenser les places vacantes est un pis-aller quand l'augmentation du nombre de places devrait être l'objectif, et pas seulement en 1<sup>ère</sup> !

De même, la coloration des diplômes n'est pas nouvelle et, à ce jour, aucun bilan partagé prouvant leur plus-value n'existe. Les professeur-es de lycée professionnel constatent en revanche la charge de travail supplémentaire qui leur incombe quand celle-ci est mise en place.

Plutôt que d'augmenter le niveau de qualification en offrant davantage de poursuites d'études en STS, les gouvernements successifs ont développé les Certificats de spécialisation (CS ex-mentions complémentaires) en les présentant faussement comme des « bac+1 ». Vouloir reconnaître ces derniers comme des diplômes du supérieur revient à poursuivre une politique de renoncement aux poursuites d'études en STS et au-delà pour les bacheliers et bachelières professionnel·les. De plus, un CS obtenu après un bac pro restera, quoi qu'il en soit, un diplôme de niveau de qualification équivalent dans la classification du Registre National des Certifications et Diplômes.

Développement de l'apprentissage et du mixage des publics, accroissement de la place des entreprises dans les établissements, évolution de la carte des formations en adéquation avec la seule demande locale... c'est bien encore et toujours l'intérêt immédiat du patronat qui guide cette feuille de route.

Plutôt que des mots et des discours reprenant les poncifs habituels, le SNUEP-FSU exige des mesures concrètes donnant aux personnels le pouvoir d'agir dans l'intérêt des élèves et de leur formation. Cela passe par le rétablissement des temps d'enseignement disciplinaires perdus en abrogeant les dispositifs imposés ces dernières années, la diminution des effectifs par classe, le rétablissement et le renforcement des missions de lutte contre le décrochage scolaire, l'exigence d'un renforcement des savoirs professionnels et généraux plutôt que les blocs de compétences.

**Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à rompre avec la logique des années Macron. Écouter les personnels des lycées professionnels et investir enfin dans nos établissements pour garantir des conditions de travail dignes et des formations professionnelles initiales de haut niveau, c'est offrir à toute une jeunesse - et particulièrement celle des milieux populaires - les moyens d'une réelle émancipation intellectuelle et d'une insertion professionnelle et citoyenne choisie et durable.**